

Département  
des Basses Pyrénées

Commune de Sestelle



Vente de foin au Cimetière.

5233  
Perceptions de Camare

Le an mil neuf cent trois et le cinq juillet  
jour indiqué par les publications faites et  
apposées à l'avance, nous Maire de la Commune  
de Sestelle accompagné de deux membres du conseil  
municipal et du secrétaire de la mairie remplaçant  
le receveur municipal, nous sommes rendus au  
cimetière. Nous avons annoncé qu'il allait être  
procédé tout de suite à la vente de foin, laquelle  
vente doit avoir lieu aux conditions ci-après :

Le foin sera payé le 1<sup>er</sup> janvier 1904

Il sera perçu dix centimes par franc pour pourvoir  
au paiement des divers frais. Immédiatement après  
nous avons ouvert les enchères et avons donné l'adjudication  
au denommé ci-après :

Acquéreur :	Basse Jean	Canton :	Pique Victor	Principal centimes	Total
				25 <sup>74</sup> - 2.50 -	27,24

Perçue le présent état à la somme de vingt sept  
francs cinquante centimes en principal et accessoires

Le Maire  
Métouzy

Les membres du conseil municipal

Edouard Bail

Le receveur municipal

Le secrétaire de la mairie

J. G. Gray

Barada

